Zeitschrift: Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

Band: 55 (1993)

Heft: 1

Artikel: Epargner dans les constructions rurales

Autor: Aebersold, Heinz

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1084752

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Epargner dans les constructions rurales

Heinz Aebersold, président de l'ALB-CH, «Association suisse pour la construction agricole».

Dans les constructions rurales, il existe diverses possibilités de réduire les dépenses. «Limiter au strict nécessaire la planification et les rénovations» est le slogan du moment. Pourtant, cela ne suffit pas pour diminuer les frais d'investissement de façon perceptible. Les deux facteurs qui contribueront à épargner des frais sont d'une part les installations simples, qui mettent en valeur les travaux faits soi-même et, d'autre part, la collaboration entre exploitants.

Nos granges traditionnelles abritent en général plusieurs fonctions sous le même toit: stockage de fourrage, étables, salle de traite et entreposage de lait, remise, ateliers, locaux de transformations, etc. Trop de locaux sont souvent isolés à tort et ceci plutôt au profit de l'exploitant que du bétail. Des problèmes de statique apparaissent surtout quand les fenils sont placés au-dessus des étables. En outre, des constructions assez compliquées permettent moins de prestations personnelles car seul le spécialiste est à même de fabriquer des éléments de construction compliqués, tel un plafond d'étable en béton armé. Le choix des matériaux est très limité pour les mêmes raisons. En ce sens, le dernier voyage entrepris par ALB-CH en Haute-Savoie a présenté de nouvelles perspectives:

Exemples savoyards

Sur le domaine «Les Bois Chardons» à Copponex, différents édifices et installations prennent égard aux divers besoins des bêtes. L'avantage principal de cette solution est la séparation de chaque fonction car les locaux sont réservés à un seul usage ou regroupent alors des usages qui demandent une certaine analogie de construction.



Avantages

Les bêtes sont gardées en stabulation libre à logettes avec litière. Construites en bois ronds, par l'exploitant luimême. L'affouragement est fait le long du ratelier, sur une ligne: cet espace est abrité et protégé par un filet brise-vent. A côté se trouve un bâtiment qui regroupe la salle de traite, la salle d'attente, le boxe de vélage avec infirmerie, la chambre à lait et le bureau. Dans un coin de la cour spacieuse se trouve la station d'affouragement informatisée. Le frontal du tracteur évacue le lisier directement dans la fosse. Les stocks de fourrage et de paille sont remisés dans l'ancienne étable modifiée à cet effet; pour le transport, on utilise une vieille autochargeuse.

Le volume des constructions agricoles n'est pas un facteur de stimulation négliger conjoncturelle

En Suisse, le volume global des constructions accuse env. 46 milliards de francs en 1992. Il se partage de la façon suivante: les bâtiments agricoles ont participé à ce montant avec presque un milliard de francs (2,1% du total); les améliorations foncières et d'autres investissements pour l'agriculture de même que le reboisement atteignent, pour le secteur agricole, une somme de 1,4 milliard de francs. Ce volume de construction amène des contrats non négligeables aux entrepreneurs régionaux qui soutiennent les travaux.

De hauteur moyenne et bâtis simplement, les bâtiments présentent peu de risques d'accident et facilitent l'apport de travaux personnels. Le choix des matériaux de construction permet assez de libertés. Ce domaine, sis à 550 m d'altitude et d'une surface utile de 70 ha, compte 90 unités gros bétail dont 60 laitières d'un rendement de 6200 I. Les frais de construction selon le décompte (terrassement, bâtiments, équipement) s'élevèrent en 1989 à 700000 FF soit env. fr. 175000.- ou fr. 1940.- par UGB. Avec une station d'affouragement informatisée (en sus fr. 40 000.-) les coûts s'élèvent à fr. 2388.par UGB. Le jeune bétail est gardé dans l'ancienne étable.

A l'origine, le devis accusait un total de 1110000.— FF ou env. fr. 277500.—, automate d'affouragement compris. (fr. 3083/UGB). Bien que pour nos conditions ces prix sont sensationnels, l'épargne réalisable par les travaux effectués soi-même sont de l'ordre de 20%.

Désavantages:

- longévité: «que» 15 à 20 ans (!)
- besoin d'espace assez grand pour des bâtiments séparés abritant chaque fonction
- le problème que pose la protection des eaux suite aux grandes surfaces bétonnées exposées aux intempéries

Epargner par principe

- Préparatifs de construction

L'épargne n'est pas uniquement réalisée par de durs travaux physiques. Dans la phase de préparation déjà,

4 TA 1/93

réflexion et planification sont déterminantes quant à l'attribution des travaux de chantier aux divers collaborateurs. Une planification bien conçue (déroulement des opérations, facilité d'exécuter soi-même certains travaux) contribue non seulement à abaisser les frais de construction mais permettra de réduire les dépenses régulières qu'entraîne la gestion de l'exploitation.

Il est important:

- de s'informer auprès de collègues dotés d'expériences dans ce domaine
 de prendre contact avec un bureau d'architectes qui dispose d'expériences dans la planification et les constructions rurales
- de prendre des références
 Les maîtres d'œuvre devraient absolument se préparer à une tâche aussi polyvalente que variée. Les écoles d'agriculture et d'autres organisations telle l'ALB-CH, «Association suisse pour la construction agricole», offrent des cours ou des séminaires sur ce thème.

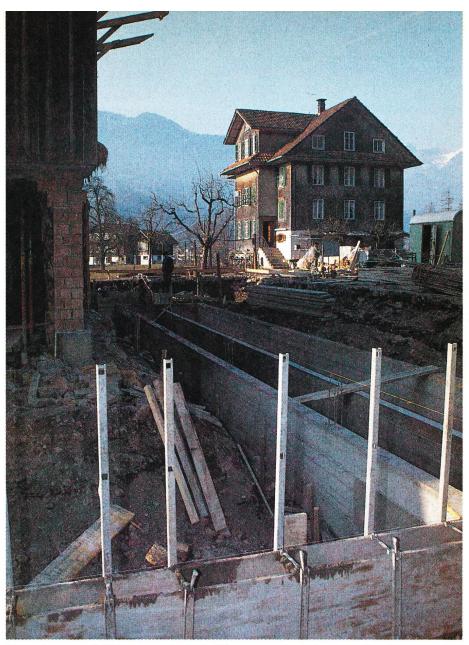
Exécution de la construction

De plus grands travaux exécutés par ses propres moyens ne sont réalisables que si l'on dispose d'assez temps. Les constructions rurales qui se prolongent, entrent souvent en collision avec les travaux que le rythme des saisons oblige. C'est dans la phase de planification déjà qu'il faudra considérer cet aspect surtout si l'on planifie un projet de grande envergure dont les différentes étapes seront à définir.

Il est aussi important de fixer des priorités dans la phase d'exécution car parallèlement à la construction, il faut continuer la gestion du domaine. Or, le chef d'exploitation ne peut être partout à la fois: il sera présent là où ses capacités professionnelles et le temps dont il dispose seront utilisés au mieux.

Adjudication sur soumission

L'adjudication sur soumission est le cas normal si l'on engage une entreprise de construction. Le prix est fixé d'après le devis et calculé sur la base du mètre cube de travaux réalisés. Le maître d'ouvrage ne peut participer que marginalement à la construction car:



Une des possibilités dans le but d'épargner dans les constructions rurales: s'adresser à la SAB à Brougg, tél. 056 42 30 12/13 qui donne des renseignements sur les coopératives de construction de votre région.

- la construction est réalisée dans un court laps de temps
- la présence journalière du maître d'ouvrage sur le chantier est réduite par les travaux à l'étable et aux champs
- ses prestations dépendent des saisons (semis, récolte: moins de présence sur le chantier)
- ses prestations dépendent également du salaire fixé à l'heure (reste identique même si les travaux de routine augmentent) et ne correspondent souvent qu'à un salaire de manœuvre.

Travaux en régie

Pour les travaux en régie, le décompte se fait selon les heures et l'utilisation des matériaux: le maître d'ouvrage rétribue les maîtres d'état pour les tâches exécutées, les appareils, les locations et le matériel livré et paie les salaires. Ce système de facturation est pratiqué par les coopératives de construction du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB):

Les coopératives ne mettent à disposition pas plus de spécialistes (qui reviennent cher) que nécessaire, Le personnel supplémentaire est l'affaire du maître d'ouvrage (famille, voisins, parenté). Sur les rapports journaliers de la coopérative figurent le nombre d'heures, les locations d'appareils et de coffrages ainsi que les matériaux utilisés.

Avantages:

- seules les prestations figurant sur le

rapport journalier sont facturées au maître d'ouvrage

- des économies sont réalisées grâce aux travaux personnels effectués par l'agriculteur et pas uniquement selon un salaire de manœuvre basé sur son temps de présence sur le chantier,

 les prestations personnelles permettent une grande souplesse aussi bien du point de vue horaire que dans l'emploi de la main d'œuvre.

Un plein succès de ce procédé suppose des maîtres d'états au bénéfice d'expériences dans la construction ru-

Adjudication composée

Dans ce cas, certaines positions du

devis en sont exemptées lorsque le travail est remis en adjudication et que malgré cela l'apport personnel est important. Toutefois, le maître d'ouvrage devra être en mesure d'exécuter ces travaux lui-même et dans les délais impartis. Cette méthode donne un bon apercu des possibilités d'éparane. Si les travaux ainsi exécutés sont bien intégrés dans le programme de construction, ils laisseront une marge suffisante aux activités agricoles qui ne seront pas négligées.

Pour les travaux exécutés entièrement par prestations personnelles (sans maître d'état et ses indications). l'entrepreneur qui effectue le reste des travaux n'offre en général pas de garan-



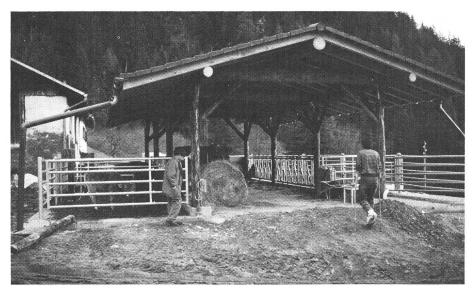
Construction «à la française»: en utilisant les anciens murs, on a conçu une étable avec des séparations pour chaque fonction requise par l'élevage laitier. Au premier plan, l'aire d'affouragement sur deux lignes, construite en bois ronds. Au second plan, on aperçoit l'étable transformée en stabulation libre avec litière profonde. Ce rural se trouve à Tomils, Domleschg (GR). Photo: SAB, Brougg

Aide entre voisins

La collaboration entre exploitants est aujourd'hui l'une des possibilités les plus efficaces pour abaisser les frais. Ceci est aussi valable pour les constructions rurales. Les travaux personnels devraient plus souvent tenir compte des capacités propres à la famille. sans qu'elles soient accablées. De plus, suite au «rétrécissement» des familles, ces dernières sont dépendantes du soutien des frères et sœurs, de la parenté soit de l'aide que ceux-ci pourront accorder, les samedis par exemple. Comme indiqué plus haut, la plus grande partie de l'apport personnel sera fourni si le maître d'ouvrage met lui-même toute la main d'œuvre à disposition de l'entrepreneur et remet, les autres travaux en régie.

Ainsi la collaboration entre exploitants et l'entraide entre voisins offrent une solution idéale:

- les agriculteurs qui sont dépendant d'une activité auxiliaire trouvent ainsi une place de travail sans devoir faire de longs trajets et acquièrent continuellement de nouvelles expériences dans la construction qu'ils mettront en pratique sur leur exploitation
- si l'on tient compte de la souplesse des horaires de travail, des courts trajets, du climat de travail agréable, des contacts entre voisins que l'on entretient, etc., le salaire horaire est avantageux pour les deux parties: le voisin reçoit un salaire plutôt bon et le maître d'ouvrage économise malgré tout pas mal d'argent car un ouvrier mis à disposition par l'entrepreneur lui coûterait deux fois plus cher.



6 TA 1/93

Assurance accidents

Les agriculteurs qui collaborent occasionellement avec des voisins doivent être conscients que leurs travaux sont exécutés pour des tiers, donc à leurs risques et périls. Ils doivent absolument se soucier de leur couverture financière en cas d'accidents.

Lors d'une collaboration entre exploitants, il est vivement recommandé, aussi bien à l'employeur qu'à l'employé, de contrôler les conditions de l'assurance-accidents. Les associations cantonales d'agriculteurs, les chambres d'agriculture, la vulgarisation ou la Fondation de prévoyance de l'agriculture, Laurstr. 10, 5200 Brougg donneront tous les renseignements utiles à cet effet.

Rassembler des informations

Il est conseillé à tout agriculteur placé

devant un grand investissement foncier de bien se préparer et de profiter des cours offerts par diverses institutions. En France, par exemple, chaque agriculteur qui demande les subsides de construction de l'état doit fréquenter un cours de 7 jours de «préparation à la construction». Chez nous, les écoles d'agriculture dispensent de vastes connaissances théoriques et pratiques.



